



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Burundi

29 juillet 2009

### Conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

#### *La Commission de consolidation de la paix*

1. *Accueille avec satisfaction* le troisième rapport semestriel sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et remercie le Gouvernement burundais, les représentants de la société civile, les associations féminines, le secteur privé, les partis politiques, les groupes religieux, l'institution des Bashingantahe et les partenaires internationaux qui ont participé, avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, à la préparation du présent rapport;

2. *Note avec satisfaction* que le processus de paix au Burundi entre dans une nouvelle phase et se félicite des progrès considérables accomplis vers la conclusion d'un accord pour le désarmement et la démobilisation des anciens combattants des « Forces nationales de libération » (FNL) et la libération des enfants associés aux FNL ainsi que l'enregistrement de celles-ci comme parti politique et leur intégration dans les institutions nationales;

3. *Se félicite* de la mise en place du « Partenariat pour la paix au Burundi » en tant que mécanisme chargé de surveiller et de soutenir le processus de paix jusqu'à son terme;

4. *Se félicite* également des progrès accomplis dans la préparation des élections de 2010, notamment la nomination de la Commission électorale nationale indépendante et souligne l'importance d'un processus participatif et transparent;

5. *Se félicite en outre* du démarrage des consultations nationales sur la justice transitionnelle;

6. *Salue* les progrès accomplis dans les autres domaines prioritaires touchant le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, notamment les efforts visant à améliorer la gouvernance politique et économique, la réforme du système de justice, la professionnalisation des forces de sécurité et l'élimination des mines réalisés par le Gouvernement et note avec une satisfaction



particulière la suppression de la peine de mort du Code pénal, qui est un pas en avant vers la réconciliation;

7. *Salue en outre* la poursuite de l'assistance financière des partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que de l'appui politique apporté au processus de paix, notamment par l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi et l'Afrique du Sud en sa qualité de Président du Partenariat pour la paix au Burundi et reconnaît l'appui continu apporté aux efforts en vue de la consolidation de la paix et de la reprise par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi;

8. *Réaffirme* sa détermination à soutenir les élections prochaines prévues en 2010, ainsi que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la stratégie à long terme pour la réintégration des ex-combattants, des soldats démobilisés, des personnes qui retournent dans leurs foyers, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres groupes touchés par la guerre;

9. *Note* qu'il importe d'établir un lien plus étroit entre la Commission de consolidation de la paix à New York et à Bujumbura afin de contribuer à faire avancer l'application des recommandations issues du présent examen et, à cet égard, se félicite de la mise en place d'une plate-forme locale de la Commission au Burundi;

*À cet égard, la Commission de consolidation de la paix formule les recommandations suivantes :*

## **A. Recommandations au Gouvernement burundais**

10. *Recommande* au Gouvernement burundais les mesures suivantes :

### **Élections**

a) Veiller à mettre en place un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010 ainsi qu'au respect des résultats par tous, conformément aux lois existantes, notamment en :

i) Fournissant à la Commission électorale nationale indépendante les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat et à la préservation de son indépendance;

ii) Promouvant un dialogue constructif et l'espace politique pour tous;

iii) Respectant les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'opinion et le droit des partis politiques de tenir des réunions et d'organiser d'autres activités en conformité avec les lois;

iv) Veillant à l'égalité d'accès aux médias;

v) Garantissant l'impartialité de l'administration publique dans le processus électoral;

b) Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du processus électoral et promouvoir une politique de tolérance zéro concernant le recours à la violence et à l'intimidation;

c) Prévoir un dialogue régulier avec la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques et d'autres acteurs afin de parvenir à un consensus sur les questions liées au processus électoral et de maintenir ce consensus;

d) Prévoir un dialogue régulier avec les partenaires internationaux du Burundi concernant le processus électoral, notamment pendant et après les élections, et convenir avec les partenaires d'une feuille de route;

#### **Bonne gouvernance et lutte contre la corruption**

e) Prendre, fort des succès récents et des enseignements tirés de l'expérience, de nouvelles mesures et rester déterminé à accélérer les efforts en vue de lutter contre la corruption en menant à bonne fin sans retard le règlement des affaires en cours devant les tribunaux, notamment les affaires en suspens mentionnés dans le troisième rapport intérimaire, en effectuant des enquêtes transparentes sur les affaires en instance et en soutenant et en renforçant les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui luttent contre la corruption;

#### **Application de l'Accord général de cessez-le-feu**

f) Continuer de s'employer, de concert avec le Partenariat pour la paix au Burundi, à surveiller le processus de paix et s'attaquer à tout défi qui pourra surgir, en particulier du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui doit être mené compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes et des enfants qui ont participé au conflit ou en ont subi l'impact;

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

g) Mettre la dernière main au plan national intégré de réforme du secteur de la sécurité, y compris en créant un cadre et en arrêtant les modalités pour ramener les effectifs au niveau voulu, et en professionnalisant l'armée, la police et les services de renseignement nationaux;

h) Poursuivre les efforts visant à améliorer la sécurité d'ensemble dans le pays, notamment désarmer la population civile, et à accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des services de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée nationale, de la population et de la société civile; et renforcer les capacités des forces de sécurité, en particulier la police, qui devrait tenir dûment compte des problèmes particuliers de sécurité liés aux élections;

#### **Droits de l'homme et état de droit**

i) Redoubler d'efforts pour faire davantage respecter les droits de l'homme et les protéger, en particulier en menant à son terme la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales et aux Principes de Paris ainsi qu'en la dotant des ressources nécessaires; reconsidérer les éléments du Code pénal qui criminalisent les relations homosexuelles; prendre des mesures décisives contre les auteurs de violences, notamment à l'égard des femmes, des enfants et des albinos; faire respecter l'état de droit, notamment au moyen de mesures permettant d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de la justice; s'efforcer de mettre un terme à l'impunité et mener

rapidement à bonne fin toutes les affaires de justice en cours, et effectuer sans retard des enquêtes transparentes sur toutes les affaires en suspens, notamment celles qui sont mentionnées dans le troisième rapport intérimaire;

#### **Justice transitionnelle**

j) Veiller à créer un climat propice et à conclure les consultations nationales sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, qui doit s'achever en décembre 2009, de façon à permettre de mettre ces mécanismes en place sans retard afin de faire assumer l'obligation de rendre compte et d'assurer la réconciliation;

#### **Questions socioéconomiques**

k) Finaliser, en consultation avec les partenaires internationaux, la stratégie à long terme pour la réintégration socioéconomique, au sein des communautés, des anciens combattants des FNL, des enfants auparavant associés aux forces armées, des soldats démobilisés, des personnes qui retournent dans leurs foyers, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres groupes vulnérables touchés par le conflit, et commencer à la mettre en œuvre, compte tenu des expériences telles que le programme des villages ruraux intégrés;

l) Poursuivre les efforts visant à s'attaquer à la question de l'harmonisation des salaires dans le secteur public;

#### **Questions foncières**

m) Mettre la dernière main aux lois relatives à l'héritage et aux régimes matrimoniaux (la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités) contenant des dispositions concernant l'accès des femmes à la terre et promulguer ces lois; continuer de fournir un appui à la Commission nationale des terres et autres biens; et appliquer la politique foncière nationale;

#### **Place réservée aux femmes**

n) Poursuivre les efforts visant à atteindre au moins 30 % de représentation féminine au Gouvernement et au Parlement, comme arrêté dans la Constitution; accélérer les efforts menés conjointement avec les autres acteurs concernés afin de renforcer l'intégration des femmes dans le processus politique et continuer à promouvoir leur participation aux élections prochaines; et, compte tenu de la vulnérabilité particulière des femmes au conflit et de leur rôle dans la consolidation de la paix, prendre en compte leurs besoins particuliers dans l'application de l'ensemble des recommandations issues du présent examen;

#### **Assistance internationale**

o) Continuer de jouer un rôle moteur à l'égard du Groupe de coordination des partenaires en vue de maintenir un dialogue régulier et constructif avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux en ce qui concerne les priorités touchant le Cadre stratégique, ainsi que la concertation concernant les possibilités d'harmoniser les deux cadres stratégiques, compte tenu de l'examen prochain du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'objectif étant de simplifier et d'alléger la charge imposée en matière de suivi et d'établissement de rapports;

### **Dimension régionale**

p) Renforcer la participation et le rôle prépondérant du Burundi dans les organisations sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;

*La Commission de consolidation de la paix formule également les recommandations suivantes :*

## **B. Recommandations à la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux**

11. *Recommande* à la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux les mesures suivantes :

### **Élections**

a) Fournir, pour donner suite à la demande faite par le Gouvernement burundais à l'Organisation des Nations Unies, les ressources requises, notamment financières, et veiller à une surveillance coordonnée et appropriée du processus électoral avant, pendant et après les élections, en prenant en compte les conclusions de la mission d'évaluation des besoins envoyée par l'Organisation des Nations Unies;

b) Encourager et soutenir le dialogue politique entre le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques et la société civile, notamment les groupes féminins et religieux, afin de garantir la tenue d'élections pacifiques, équitables et transparentes;

c) Envisager :

i) De contribuer à l'établissement et au suivi d'un programme d'appui international aux élections ;

ii) D'aider à coordonner les efforts internationaux sur la base d'une feuille de route convenue et de veiller à ce que cet appui soit déterminé par la demande;

iii) De mobiliser des ressources supplémentaires en cas de nécessité;

### **Processus de paix, notamment le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration**

d) Aider le Gouvernement à élaborer une stratégie de proximité à long terme qui traitera des besoins en matière de réintégration socioéconomique des anciens combattants, en mettant un accent particulier sur les femmes, les soldats démobilisés, les enfants associés aux forces armées, les personnes qui retournent dans leurs foyers, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres groupes particulièrement touchés par la guerre, et fournir un appui coordonné pour la mise en œuvre de cette stratégie;

e) Encourager l'Initiative régionale pour le processus de paix et l'Afrique du Sud à continuer de jouer un rôle actif dans le processus de paix au Burundi en

vue de concourir à une conclusion heureuse et durable du processus de paix dans le cadre du nouveau Partenariat pour la paix au Burundi;

**Réforme du secteur de la sécurité**

f) Fournir un appui à la finalisation du plan national intégré pour la réforme du secteur de la sécurité et pour sa mise en œuvre; continuer de fournir l'appui nécessaire au secteur de la sécurité en mettant l'accent en particulier sur les problèmes spécifiques liés au processus électoral, notamment la professionnalisation de la police;

**Mobilisation des ressources et efficacité de l'aide**

g) Tout mettre en œuvre pour maintenir le niveau des contributions financières annoncées à la table ronde de 2007, honorer pleinement ces annonces et fournir des ressources additionnelles qui aideront le Burundi à relever les défis spécifiques résultant de la crise financière, économique et alimentaire mondiale; et continuer d'aider le Gouvernement burundais à faire une utilisation efficace de ces ressources;

h) Fournir un appui stratégique au prochain examen du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux efforts de mobilisation des ressources y relatifs; faire de cet examen un espace de dialogue politique avec le Gouvernement burundais sur les possibilités d'harmoniser le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Cadre stratégique;

i) Aider le Gouvernement burundais à établir de nouveaux partenariats et à élargir la base des donateurs;

j) Servir de moyen de garantir l'établissement d'un lien étroit et régulier entre les partenaires internationaux à Bujumbura et à New York en tant que moyen de faire avancer l'application des recommandations issues du présent examen, en s'inspirant de l'expérience des mécanismes du Groupe de coordination des partenaires.

---